

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260306-2026ARR0765-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026  
Publication : 06/03/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet** : Délégation de fonction et de signature pour représenter Loire Forez agglomération à la réunion de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du 6 mars 2026.

Vu les articles L. 5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°3 en date du 11 juillet 2020 portant élection du président,

Vu la délibération n°6 en date du 11 juillet 2020 portant élections des vice-présidents,

Vu l'arrêté N°2022ARR0035 en date du 31 janvier 2022 donnant délégation de fonction et signature à Madame Claudine COURT, 3<sup>ème</sup> vice-présidente de Loire Forez agglomération, pour intervenir dans le domaine du commerce,

Considérant la réunion de la CDAC en date du 6 mars 2026 à laquelle Monsieur Christophe BAZILE, président de Loire Forez agglomération, ne peut se rendre,

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Christophe BAZILE, président de Loire Forez agglomération, donne délégation de fonction et de signature à Madame Claudine COURT, 3<sup>ème</sup> vice-présidente, pour le représenter lors de la réunion de la CDAC en date du 6 mars 2026.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Montbrison et publié sur le site internet de Loire Forez agglomération.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil communautaire ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Montbrison, le 6 mars 2026.



Signature Président  
Christophe BAZILE